

Image not found or type unknown



Rémunération dirigeant via EURL

Par juul17, le 13/02/2024 à 11:07

Bonjour,

Je suis actuellement président (et associé) d'une SAS.

On m'a recommandé de créer une holding sous forme EURL qui sera la nouvelle présidente de la SAS. L'EURL met en place un contrat de prestation de refacturation de l'EURL à la SAS.

Est-ce légal ?

Peux-t-il y avoir qu'un mandat de direction entre l'EURL et la SAS mais sans détention de part dans la SAS ?

Merci de vos réponses.

Julien